

## LE CARDINALAT

(ORIGINE DU CARDINALAT ET *Titres* CARDINALICES.—CRÉATION, DIGNITÉ ET PRIVILÈGES DES CARDINAUX.)



ÉLÉVATION de Monseigneur l'Archevêque de Québec à l'éminente dignité de cardinal de la Sainte Eglise, a jeté et laisse dans l'allégresse, l'Eglise du Canada. De toutes parts, s'élèvent, vers l'élu les félicitations et les vœux, vers le Souverain Pontife, la reconnaissance de la nation canadienne. Le "Rosaire" a déjà joint ses acclamations à celles de la presse; il voudrait les prolonger en essayant de faire mieux connaître, afin de les faire mieux aimer et respecter, la dignité et les privilèges des Cardinaux de l'Eglise Romaine.

### I

ORIGINE DU CARDINALAT ET *Titres* CARDINALICES.

Les Cardinaux sont les clercs qui après le Pontife Romain, ont, dans l'Eglise, la dignité la plus élevée; ils forment un Collège de clercs—le Sacré-Collège—qui, à l'instar d'un Sénat, aide le Pape dans le gouvernement de l'Eglise universelle; lorsque le Saint Siègre est vacant, les Cardinaux suppléent le Pape, dans certaines attributions prévues par le droit, et ils élisent le nouveau Pontife. (1)

Bien qu'actuellement, leur plus importante fonction soit d'élire le Pape, elle n'est pas, cependant, leur fonction *essentielle*: autrefois, en effet, l'élection du Pape leur était commune avec le clergé et le peuple de Rome. Le rôle essentiel, distinctif, du Sacré Collège est celui-ci: aider le Pape, dans

(1) B. Ojetti:—"Synopsis rerum moralium et juris Pontificii," col. 842.